



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2022-014

09 septembre 2022

OBJET : ASSISTANCE REMISE EN EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUA-SUD SUITE AUX TRAVAUX

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre aquatique, et afin de nous assister dans la remise en exploitation du site, la société CONSULTING-SLT propose une prestation répartie de la façon suivante :

Tranche ferme : 10 000€ 4 phases (audit d'exploitation, analyse du nouveau projet, proposition de scénarios de fonctionnement, projet d'exploitation de référence et business plan).

Options : 13 950€ (assistance à la mise en exploitation : échancier, assistance plannings activités, plannings agents, fiches de postes, charte graphique, plan de communication)

Démarrage de l'étude : octobre 2022 sur une durée de 6-7 mois.

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer la tranche ferme dans un premier temps. Les options seront activées au fur et à mesure de l'étude et en fonction des besoins réels.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire

- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220909-DEC-2022-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Affichage : 12/09/2022